

Pôle finances et administration
Direction de la commande publique
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_281
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

20 - EXPLOITATION DU GITE DE LA MANUFACTURE AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION

Au village de la Verrerie était installée, de 1665 à 1830, une manufacture de glaces à miroirs. Repérée par Colbert pour la qualité de ses réalisations, elle deviendra Manufacture Royale en 1667 et fournira notamment les miroirs qui ornent encore aujourd'hui La Galerie des Glaces du Château de Versailles.

En 1834, les anciens bâtiments de la Manufacture sont vendus à des particuliers qui, pour la plupart, les utilisent comme carrière et récupèrent les pierres pour la construction de nouveaux édifices à Cherbourg notamment.

Le bâtiment, aujourd'hui connu sous le nom de Manufacture, était en fait la Maison des Directeurs. Très endommagé par un bombardement en 1944, il a été reconstruit par ses anciens propriétaires en gardant son aspect extérieur.

Le 17 décembre 2001, la municipalité de La Glacerie a décidé d'acquérir la Maison des Directeurs dans l'objectif de la transformer en gîte d'étape. A l'issue d'une phase de travaux de rénovation et d'aménagement, le 15 mai 2004 le gîte d'étape était inauguré.

Depuis son inauguration la gestion et l'exploitation est assurée par un prestataire dans le cadre d'une délégation de service public.

Au terme d'une procédure de mise en concurrence, une nouvelle convention de concession (délégation de service public) a été conclue en 2020 pour l'exploitation du gîte de la Manufacture, avec madame TAJA, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025. Le conseil municipal lors de sa réunion de décembre 2020 a approuvé la passation du contrat.

La convention de concession stipulait à l'article 23 qu'il n'existait pas de compteur différencié pour l'ensemble du bâtiment (salle de la Manufacture, pièce de convivialité du 1^{er} étage, gîte).

Suite aux travaux réalisés pour dissocier par isolation l'ERP du gîte, des sous-compteurs différenciés ont été mis en place, les compteurs électricité et eau sont désormais distincts pour le gîte et la salle.

Il convient donc de conclure un avenant au contrat de concession pour prendre en compte cette adaptation.

Vu le code général des collectivités locales, et notamment les articles L 1411-1 et suivants,

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire à signer un avenant à la convention de concession pour l'exploitation du gîte de la Manufacture afin d'en modifier l'article 23 et de prendre en compte la mise en place de sous-compteurs différenciés, les compteurs électricité et eau sont désormais distincts pour le gîte et la salle.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

18h41		Nombre de votants : 53	
Pour : 52	Contre : 0	Abstention : 1 Sophie LEMOIGNE	NPPV : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Agnès TAVARD

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche **Conseil municipal du 9 novembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 27 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le neuf novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 27 octobre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine jusqu'à son arrivée : 18h33) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h04) - GENTILE Catherine - HAMEL Estelle – HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée : 18h45) - HÉRY Sophie - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire DUVAL Karine à son départ : 18h08) - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire AMIOT Florence jusqu'à son arrivée : 17h29) – LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET à son départ : 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – MORIN Lucie – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna – PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe – SOURISSE Claudine (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ : 18h25 et jusqu'à son arrivée : 20h16) – TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

GRUNEWALD Martine a donné procuration à CATHERINE Arnaud

HULIN Bertrand a donné procuration à HUREL Karine

LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy

MAGHE Jean-Michel

MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille puis à HÉBERT Karine

ABSENTE

KRIMI Sonia

Mme TAVARD Agnès conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

EXPLOITATION DU GITE DE LA MANUFACTURE

Contrat de concession n°200230
AVENANT N°1

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur Le Maire

Titulaire du marché : Madame TAJA LAURENCE

OBJET : Exploitation du gite de la manufacture

Mode de passation : Concession

Date du marché : Décembre 2020

OBJET DE L'AVENANT

Au village de la Verrerie était installée, de 1665 à 1830, une manufacture de glaces à miroirs. Repérée par Colbert pour la qualité de ses réalisations, elle deviendra Manufacture Royale en 1667 et fournira notamment les miroirs qui ornent encore aujourd'hui la Galerie des Glaces du Château de Versailles.

En 1834, les anciens bâtiments de la Manufacture sont vendus à des particuliers qui, pour la plupart, les utilisent comme carrière et récupèrent les pierres pour la construction de nouveaux édifices à Cherbourg notamment.

Le bâtiment, aujourd'hui connu sous le nom de Manufacture, était en fait la Maison des Directeurs. Très endommagé par un bombardement en 1944, il a été reconstruit par ses anciens propriétaires en gardant son aspect extérieur.

Le 17 décembre 2001, la municipalité de La Glacerie a décidé d'acquérir la Maison des Directeurs dans l'objectif de la transformer en gîte d'étape. A l'issue d'une phase de travaux de rénovation et d'aménagement, le 15 mai 2004 le gîte d'étape était inauguré.

Depuis son inauguration la gestion et l'exploitation est assurée par un prestataire dans le cadre d'une délégation de service public.

Au terme d'une procédure de mise en concurrence, une ~~nouvelle convention de~~ concession (délégation de service public) a été conclue en 2020 pour l'exploitation du gîte de la Manufacture, avec Madame TAJA, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025. Le conseil municipal lors de sa réunion de décembre 2020 a approuvé la passation du contrat.

La convention de concession stipulait à l'article 23 qu'il n'existait pas de compteur différencié pour l'ensemble du bâtiment (salle de la Manufacture, pièce de convivialité du 1^{er} étage, gîte).

Suite aux travaux réalisés pour dissocier par isolation l'ERP du gîte, des sous-compteurs différenciés ont été mis en place, les compteurs électricité et eau sont désormais distincts pour le gîte et la salle.

Il convient de signer un avenant au contrat de concession pour la prise en compte des compteurs différenciés

NOUVEAUX COMPTEURS

Les compteurs électricité et eau sont désormais distincts pour le gîte et la salle.

Autorisation de signature de l'avenant : délibération du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin n° DEL2022_xxxx en date du 9 novembre 2022

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le

Le prestataire

Le Maire